



SEANCE DU 11 AVRIL 2023

COMMUNE D'ORNAISONS

N° D/2023-11

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS :</u>	En exercice : 15	Présents : 14	Procuration : 1	Votants : 15
<u>DATE DE CONVOCATION :</u>	31 mars 2023			
<u>VOTES :</u>	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

L'an **DEUX MIL VINGT-TROIS** et le **ONZE AVRIL** à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gilles CASTY, Maire.

Présents : CASTY Gilles - GASPARINI Sébastien – CHAOUAT Claire - SOLER Xavier - TISSEYRE Fanny - SAEZ Muriel - GIOVANNINI Elsa - RICHARD François - GALEYRAND Éric - GARCIA Cathy – MEKHATRIA Malick – BARSALOU André – DEGLIAME Vincent - JURCZYK Jean-Yves

Absent : NADAL BLIN Sylvie

Procuration : NADAL BLIN Sylvie à SAEZ Muriel

RICHARD François a été élu secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

**Objet : Vote des taux d'imposition 2023**

**Vu** le Code Général des Impôts, notamment les articles relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

**Vu** le produit nécessaire à l'équilibre du budget principal 2023,

**Conformément** au débat d'orientations budgétaires lors de la réunion de la commission finances et suite à sa proposition, le budget présenté s'accompagne d'un maintien des taux d'imposition appliqués l'année précédente.

L'Assemblée a été invitée à la fixation des taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation : 18,70 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 60,29 % soit 29,60 % de la commune et 30,69% du Département
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 77,03 %

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,  
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

**DECIDE**

- **De Voter** le maintien des taux d'imposition appliqués en 2023 et tels que présentés ci-dessus.
- **Donner** à M. le Maire ou son représentant légal dûment désigné tout pouvoir pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023  
Reçu en préfecture le 12/04/2023  
Publié le  
ID : 011-211102678-20230411-BP2023\_M14-BF

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,  
Gilles CASTY

